



Municipalité de Saint-Édouard

Extrait du procès-verbal de la Séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Édouard, tenue le 7 juillet à 20 h 05 à huis clos par vidéoconférence, à laquelle étaient présents MM. Daniel Racette, Marc Gaudreau, Alain Dumouchel et Alain Poissant.

Mme Annie Lussier et M. Gaétan Boulerice étaient absents.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Ronald Lécuyer, maire. La directrice générale Mme Catherine Rochefort, la directrice générale adjointe Mme Véronique Lussier et Mme Lise Lavigne consultante en gestion municipale étaient présentes. La séance débute à 20 h 05.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Moment de recueillement
3. Lecture de l'ordre du jour
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Période de questions du public sur l'ordre du jour
6. Dépôt de la correspondance du mois
7. **LÉGISLATION**
 - 7.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2020
8. **FINANCES ET ADMINISTRATION**
 - 8.1 Paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois
 - 8.2 Autorisation – carte de crédit pour le Service Incendie de Saint-Édouard
 - 8.3 Autorisation à la directrice générale adjointe pour renouveler l'adhésion annuelle à l'association des gestionnaires financiers municipaux du Québec (AGFMQ)
 - 8.4 Autorisation à la directrice générale d'adhérer à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)
 - 8.5 Autorisation – Demande de financement de subvention – Fonds pour l'accessibilité (FA) – projets de petite envergure
9. **GESTION DU MATÉRIEL ET DES IMMEUBLES**
 - 9.1 Responsable de la gestion du matériel et des immeubles – Le conseiller M. Daniel Racette
 - 9.2 Achat et financement de tablettes électronique – Conseil sans papier
10. **GESTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 10.1 Comité de la gestion de la sécurité publique – Le conseiller M. Gaétan Boulerice
 - 10.2 Embauche de quatre (4) pompiers à temps partiel
11. **GESTION DU RÉSEAU ROUTIER**
 - 11.1 Responsable de la gestion du réseau routier – Le conseiller M. Alain Dumouchel
 - 11.2 Formation SIMDUT
12. **GESTION DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF (OBNL), DE LA POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS ET DES PARCS**
 - 12.1 Comité de la gestion des organismes à but non lucratif (OBNL), de la politique de la famille et des aînés et des parcs – La conseillère Mme Annie Lussier
13. **GESTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**
 - 13.1 Responsable de la gestion de l'aménagement du territoire – Le conseiller M. Marc Gaudreau
 - 13.2 Formation – Les plans régionaux sur les milieux humides et hydriques
 - 13.3 Autorisation de paiement à la MRC des Jardins-de-Napierville – Travaux de cours d'eau 2019



14. GESTION DE LA BIBLIOTHÈQUE, DE LA CULTURE ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

14.1 Comité de la gestion de la bibliothèque, de la culture et des technologies de l'information – La conseillère Mme Annie Lussier

15. GESTION DU COMITÉ DE L'ÉCOLE DE SAINT-ÉDOUARD

15.1 Responsable de la gestion du comité de l'école de Saint-Édouard – Le conseiller M. Gaétan Boulerice

16. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES

- 16.1 Responsable du comité des ressources humaines et affaires juridiques – Le Président M. Gaétan Boulerice
- 16.2 Modification de la structure organisationnelle
- 16.3 Nomination d'un journalier – saisonnier – M. Samuel Brisson
- 16.4 Nomination de Mmes Chantal Quimper et Isabelle Lécuyer, aides administratives sur appel
- 16.5 Nomination de Mme Catherine Rochefort au poste de Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière
- 16.6 Nomination d'une nouvelle responsable de la carte de crédit visa Desjardins
- 16.7 Nomination responsable en lien avec le compte bancaire de la caisse Desjardins des Moissons-et-de-Roussillon
- 16.8 Procuration générale – Services financiers
- 16.9 Autorisation à madame Catherine Rochefort à signer les documents requis pour l'inscription à ClicSÉCUR
- 16.10 Entente de règlement, transaction et transfert de la propriété les loisirs de Saint-Édouard-de-Napierville du lot 6 073 572 du cadastre du Québec
- 16.11 Nomination – Accès aux services du Gouvernement du Québec ClicSÉCUR – Entreprises et mon dossier pour les entreprises.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. VARIA

19. CLÔTURE DE LA SÉANCE

4. 20-07-085 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 juillet 2020, tel que présenté.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice	A	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	P	Maire suppléant :		REJETE	

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR

6. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

La correspondance du mois a été déposée.

7. LÉGISLATION

7.1 – 20-07-086 – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2020

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2020, tel que rédigé et tel que soumis au conseil municipal.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	P	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice	A	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	



8. FINANCES ET ADMINISTRATION

8.1 – 20-07-087 – PAIEMENT DE LA LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS DU MOIS

CONSIDÉRANT QUE la direction générale, en vertu du *Règlement n° 2017-282 sur les règles de contrôle et de suivi budgétaire*, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'elle a autorisé ;

IL EST PROPOSÉ D'ACCEPTER l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et **D'APPROUVER** le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de **130 115.92 \$** ET que ce rapport soit classé sous le numéro **2020-07** et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	INITIALES	NOM	INITIALES	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	A	Annie Lussier	O		
# 2	A	Gaétan Boulerice	P		
# 3	O	Alain Dumouchel			
# 4	O	Marc Gaudreau			
		Maire :			
		Maire suppléant :			
				ADOPTÉ A L'UNANIMITE	✓
				ADOPTÉ A LA MAJORITE	
				REJETE	

8.2 - 20-07-088 - AUTORISATION – CARTE DE CRÉDIT POUR LE SERVICE INCENDIE DE SAINT- EDOUARD

CONSIDÉRANT QUE le Directeur du service de la sécurité incendie souhaite obtenir une carte de crédit pour le Service Incendie de Saint-Édouard afin d'éviter les demandes de remboursements de compte de dépenses (Repas lors des interventions, achats en ligne, etc) ;

IL EST RESOLU D'AUTORISER, la Directrice générale adjointe Finances et administration Mme Véronique Lussier à demander une carte de crédit Visa Desjardins pour le service incendie de la municipalité de Saint-Édouard pour une limite maximale de 2 000 \$;

QUE M. Jean-Luc Beaudin soit le titulaire principal de la carte de crédit Visa Desjardins pour le service incendie de la municipalité de Saint-Édouard.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	INITIALES	NOM	INITIALES	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	A	Annie Lussier	O		
# 2	A	Gaétan Boulerice	O		
# 3	O	Alain Dumouchel			
# 4	P	Marc Gaudreau			
		Maire :			
		Maire suppléant :			
				ADOPTÉ A L'UNANIMITE	✓
				ADOPTÉ A LA MAJORITE	
				REJETE	

8.3 - 20-07-089 - AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE POUR RENOUELER L'ADHÉSION ANNUELLE À L'ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES FINANCIERS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (AGFMQ)

CONSIDÉRANT les avantages offerts par l'AGFMQ en ce qui a trait à la formation et au développement continue ;

CONSIDÉRANT QUE le coût pour le renouvellement de l'adhésion annuelle est de 305 \$ taxes non incluses ;

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER la Directrice générale adjointe à renouveler l'adhésion à l'AGFMQ ET **DE PAYER** cette dépense à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	INITIALES	NOM	INITIALES	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	A	Annie Lussier	P		
# 2	A	Gaétan Boulerice	O		
# 3	O	Alain Dumouchel			
# 4	O	Marc Gaudreau			
		Maire :			
		Maire suppléant :			
				ADOPTÉ A L'UNANIMITE	✓
				ADOPTÉ A LA MAJORITE	
				REJETE	

8.4 - 20-07-090 - AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE POUR L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)

CONSIDÉRANT les avantages offerts par l'ADMQ en ce qui a trait à la formation et au développement continue pour la nouvelle directrice générale ;

CONSIDÉRANT QUE le coût pour l'adhésion à l'ADMQ d'un nouveau membre est de 913 \$ taxes non incluses ;

CONSIDÉRANT QUE le coût pour l'adhésion d'un nouveau membre inclus l'accès à un cours du programme de formation en ligne d'une valeur de 390\$ taxes non incluses ;



CONSIDÉRANT QUE la directrice générale souhaite profiter de cette inscription gratuite en s'inscrivant au cours du programme de formation en ligne « Directeur général et secrétaire-trésorier : environnement légal, politique et public » ;

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER la Directrice générale à adhérer à l'ADMQ **ET DE PAYER** cette dépense à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	INITIALES	NOM	INITIALES	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	A	Annie Lussier	O		
# 2	A	Gaétan Boulerice	P	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3	O	Alain Dumouchel		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4	O	Maire suppléant :		REJETE	

8.5 - 20-07-091 - AUTORISATION – DEMANDE DE FINANCEMENT DE SUBVENTION – FONDS POUR L'ACCESSIBILITE (FA) – PROJETS DE PETITE ENVERGURE

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire déposer une demande de financement de subvention – fonds pour l'accessibilité (FA) – Projets de petite envergure ;

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER la Directrice générale et le Maire à signer et à déposer la demande de financement de subvention – fonds pour l'accessibilité (FA) – Projets de petite envergure auprès d'Emploi et Développement social Canada.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	INITIALES	NOM	INITIALES	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	A	Annie Lussier	O		
# 2	A	Gaétan Boulerice	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3	P	Alain Dumouchel		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4	O	Maire suppléant :		REJETE	

9. GESTION DU MATÉRIEL ET DES IMMEUBLES

9.1 Rapport du responsable de la gestion du matériel et des immeubles – Le conseiller Daniel Racette

- Rien de spécial à signaler.

9.2 - 20-07-092 - ACHAT ET FINANCEMENT DE TABLETTES ELECTRONIQUES – CONSEIL SANS PAPIER

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite faire un virage électronique des séances de travail ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de conseil sans papiers permettra des économies de fournitures en plus d'être plus écologique ;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Buro & Cie Saint-Rémi de 6 733 \$ avant taxes ;

CONSIDÉRANT QU'il était souhaité par le conseil municipal de passer rapidement la commande et de ratifier la source de financement par la suite ;

IL EST PROPOSÉ de ratifier l'octroi de contrat à Buro & Cie Saint-Rémi pour l'achat de 8 appareils électroniques pour les membres du conseil municipal et la direction générale, pour la préparation et la configuration des appareils et pour la formation pour un montant n'excédant pas 10 000 \$ taxes nettes **ET QUE** cet investissement soit financé par le fonds de roulement, remboursable en 4 versements annuels égaux, dont le premier versement sera fait en 2021.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	INITIALES	NOM	INITIALES	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	A	Annie Lussier	O		
# 2	A	Gaétan Boulerice	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3	O	Alain Dumouchel		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4	P	Maire suppléant :		REJETE	

10. GESTION DE LA SECURITE PUBLIQUE

10.1 Rapport du responsable de la sécurité publique - Le conseiller M. Gaétan Boulerice

- M. le conseiller Gaétan Boulerice étant absent, il n'y a rien à signaler.

10.2 - 20-07-093 - EMBAUCHE DE QUATRE (4) POMPIERS A TEMPS PARTIEL

CONSIDÉRANT QUE le directeur de la sécurité incendie est à la recherche de nouveaux candidats pour devenir pompiers à temps partiel ;



CONSIDÉRANT QUE le directeur du service de la sécurité incendie a recruté et recommande l'embauche de :

- ✓ Monsieur Marc-André Guilbault
- ✓ Monsieur Francis Piché-Nguyen
- ✓ Monsieur Spencer Schumph
- ✓ Monsieur Bruno Blanchard

IL EST RÉSOLU DE NOMMER Messieurs Guilbault, Piché-Nguyen, Schumph et Blanchard pour le poste de pompiers à temps partiel pour la municipalité de Saint-Édouard à compter du 2 juillet 2020 ;

QUE Messieurs Guilbault, Piché-Nguyen, Schumph et Blanchard auront une période de probation d'un (1) an ;

QUE Messieurs Guilbault, Piché-Nguyen, Schumph et Blanchard devront élire domicile dans un rayon de 10 km de la Municipalité de Saint-Édouard ;

QUE Messieurs Guilbault, Piché-Nguyen, Schumph et Blanchard seront attirés exclusivement à la caserne 31, dans le cadre de leur fonction de pompier à temps partiel.

QU'ILS seront évalués au cours de l'année de probation par le directeur du service de la sécurité incendie et qu'un rapport sera remis au Conseil à une session de travail de ces évaluations pour recommander au Conseil l'embauche officielle de ces pompiers à temps partiel ;

QUE les conditions de travail fassent partie intégrante de cette résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	P	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice	A	# 6 – Alain Poissant	O	ADOpte A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOpte A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

11. GESTION DU RÉSEAU ROUTIER

11.1 Rapport du responsable du réseau routier - Le conseiller M. Alain Dumouchel

- Rien de spécial à signaler.

11.2 - 20-07-094 - FORMATION SIMDUT

CONSIDÉRANT QUE le Manuel de l'employé stipule que « La formation continue est un levier pour le développement de l'organisation municipale. L'employeur favorise le développement des compétences par la combinaison de formations internes et externes en concordance avec la description de tâches du poste occupé par l'employé et les besoins organisationnels. » ;

CONSIDÉRANT QUE les services EM offre une formation de « SIMDUT » et qu'il est nécessaire que M. Tommy Lussier suive cette formation ;

IL EST RECOMMANDÉ D'ENTERINER l'inscription de M. Tommy Lussier auprès des services EM pour un montant total de 50 \$ plus les taxes **QUE** les frais encourus pour l'activité tel que l'hébergement, le déplacement et les repas soient payés sur présentation des pièces justificatives **ET QUE** la somme de cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice	A	# 6 – Alain Poissant	O	ADOpte A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	P	Maire :		ADOpte A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

12. GESTION DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF (OBNL), DE LA POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS ET DES PARCS

12.1 Rapport du responsable du comité de la gestion des organismes à but non lucratif (OBNL), de la politique de la famille et des aînés et des parcs – La conseillère Mme Annie Lussier

- Mme la conseillère Annie Lussier étant absente, il n'y a rien à signaler.



13. GESTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

13.1 Rapport du responsable de la gestion de l'aménagement du territoire – Le conseiller M. Marc Gaudreau

- Rien de spécial à signaler.

13.2 - 20-07-095 - FORMATION – LES PLANS RÉGIONAUX SUR LES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

CONSIDÉRANT QUE le Manuel de l'employé stipule que « La formation continue est un levier pour le développement de l'organisation municipale. L'employeur favorise le développement des compétences par la combinaison de formations internes et externes en concordance avec la description de tâches du poste occupé par l'employé et les besoins organisationnels. » ;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération Québécoise des Municipalités offre une formation sur « Les plans régionaux sur les milieux humides et hydriques » et qu'il est nécessaire que Yves Essono suive cette formation ;

IL EST RÉSOLU D'ENTÉRINER l'inscription de M. Yves Essono auprès de la Fédération Québécoise des Municipalités pour un montant total de 125 \$ plus les taxes admissibles **QUE** les frais encourus pour l'activité tel que l'hébergement, le déplacement et les repas soient payés sur présentation des pièces justificatives **ET QUE** la somme de cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	INITIALES	NOM	INITIALES	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	A	Annie Lussier	# 5 – Daniel Racette	P	
# 2	A	Gaétan Boulerice	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE ✓
# 3	O	Alain Dumouchel	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 4	O	Marc Gaudreau	Maire suppléant :		REJETE

13.3 - 20-07-096 - AUTORISATION DE PAIEMENT À LA MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE – TRAVAUX DE COURS D'EAU 2019

CONSIDÉRANT QUE des travaux ont été réalisés en 2019 et en 2020 pour les cours d'eau suivants :

- ✓ Branche Le Ruisseau ;
- ✓ Branche 2 – Le Ruisseau ;
- ✓ Saint-Louis / Sainte-Marguerite ;
- ✓ Conrad-Barbeau ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs rencontres ont eu lieu entre la Municipalité, la MRC des Jardins-de-Napierville et certains citoyens pour faire état des travaux ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés conformément aux autorisations environnementales et en considérant les demandes des citoyens lors des rencontres de démarrage ;

IL EST PROPOSÉ d'autoriser le paiement des factures des travaux de cours d'eau au montant total taxes nettes de 120 934,95 \$ à la MRC des Jardins-de-Napierville **ET QUE** la somme de cette dépense soit payée à même une provision mise au créancier en 2019.

Le vote est demandé par M. le Maire.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	INITIALES	NOM	INITIALES	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	A	Annie Lussier	# 5 – Daniel Racette	O	
# 2	A	Gaétan Boulerice	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE
# 3	N	Alain Dumouchel	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE ✓
# 4	P	Marc Gaudreau	Maire suppléant :		REJETE

14. GESTION DE LA BIBLIOTHÈQUE, DE LA CULTURE ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

14.1 Rapport du responsable de la gestion de la bibliothèque, de la culture et des technologies de l'information – La conseillère Mme Annie Lussier

- Mme la conseillère Annie Lussier étant absente, il n'y a rien à signaler.



15. GESTION DU COMITÉ DE L'ÉCOLE DE SAINT-ÉDOUARD

15.1 Rapport du responsable de la gestion du comité de l'école de Saint-Édouard – Le conseiller M. Gaétan Boulerice

- M. le conseiller Gaétan Boulerice étant absent, il n'y a rien à signaler.

16. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES

16.1 Rapport du comité des ressources humaines et affaires juridiques – Le président M. Gaétan Boulerice étant absent.

16.2 - 20-07-097 – MODIFICATION DE LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

CONSIDÉRANT la création d'un 2^e poste de journalier permanent au sein des travaux publics ;

CONSIDÉRANT la résolution du conseil municipal 20-06-081 confirmant l'embauche permanente d'un préventionniste haut risque ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines et affaires juridiques par sa résolution 20-06-08 de modifier la structure organisationnelle ;

CONSIDÉRANT QUE l'organigramme fait partie intégrante de la résolution ;

IL EST PROPOSÉ d'adopter la nouvelle structure organisationnelle **ET** d'autoriser la direction générale à procéder aux mouvements de personnel requis et au comblement des postes vacants.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	P	ADOpte A L'UNANIMITE	
# 2 – Gaétan Boulerice	A	# 6 – Alain Poissant	O	✓	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOpte A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

16.3 - 20-07-098 - NOMINATION D'UN JOURNALIER – SAISONNIER M. SAMUEL BRISSON

CONSIDÉRANT la nécessité de combler le poste de journalier saisonnier ;

CONSIDÉRANT QUE M. Samuel Brisson est à l'emploi de la Municipalité depuis le 27 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT les recommandations du Contremaître – travaux publics d'embaucher l'employé à titre de journalier saisonnier ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines et affaires juridiques par sa résolution 20-06-09 de nommer au poste de journalier saisonnier M. Samuel Brisson jusqu'à la fin novembre 2020 ;

IL EST RÉSOLU de nommer au poste de journalier saisonnier M. Samuel Brisson jusqu'à la fin novembre 2020, **QU'À** tout moment, il peut être mis fin au lien d'emploi par le conseil municipal et **QU'UNE** évaluation soit réalisée par le Contremaître – travaux publics à la fin du mandat afin de déterminer s'il y aura recommandation d'une embauche pour les prochaines saisons.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O	ADOpte A L'UNANIMITE	
# 2 – Gaétan Boulerice	A	# 6 – Alain Poissant	O	✓	
# 3 – Alain Dumouchel	P	Maire :		ADOpte A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

16.4 - 20-07-099 - NOMINATION DE MMES CHANTAL QUIMPER ET ISABELLE LÉCUYER, AIDES ADMINISTRATIVES SUR APPEL

CONSIDÉRANT le besoin ponctuel à l'administration et à la bibliothèque de faire certaines tâches administratives ;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste sur appel Banque – Soutien administratif fait en octobre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE Mesdames Chantal Quimper et Isabelle Lécuyer ont fait du soutien administratif depuis le 1^{er} décembre 2019, mais que leur nomination n'avait pas été officialisée ;



CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines et affaires juridiques par sa résolution 20-06-10 de nommer Mesdames Chantal Quimper et Isabelle Lécuyer, aides administratives surnuméraires sur appel.

IL EST RÉSOLU de nommer Mesdames Chantal Quimper et Isabelle Lécuyer, aides administratives surnuméraires sur appel.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice	A	# 6 – Alain Poissant	P	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

16.5 - 20-07-100 - NOMINATION DE MME CATHERINE ROCHEFORT AU POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a procédé à l'affichage du poste de directeur(trice) général(e) ;

CONSIDÉRANT QUE le maire a fait l'analyse de tous les curriculums vitae reçus ;

CONSIDÉRANT QUE le maire a formé un comité de sélection d'embauche pour les entrevues qui se sont déroulées à l'aide d'un questionnaire et d'un formulaire d'évaluation ;

CONSIDÉRANT les résultats des entrevues ainsi que les recommandations du comité d'embauche ;

IL EST PROPOSÉ DE NOMMER au poste de Directrice générale et secrétaire-trésorière madame Catherine Rochefort **QUE** la date d'entrée en fonctions soit rétroactive au 29 juin 2020 **QU'UNE** période probatoire de six (6) mois, suivant l'embauche s'applique **QU'À** tout moment, pendant la période de probation, elle peut être mis fin au lien d'emploi par le conseil municipal **QU'UNE** évaluation soit réalisée par le conseil municipal afin de déterminer s'il y aura recommandation d'une embauche permanente **QUE** le conseil municipal autorise le maire à confirmer l'emploi à madame Catherine Rochefort et à signer le contrat et les conditions d'embauche **QUE** le conseil municipal autorise la directrice générale adjointe, Mme Véronique Lussier, à lui remettre le règlement du code d'éthique et de déontologie des employés municipaux **ET QUE** soit signée l'assermentation de la lecture de celui-ci et lui remettre le manuel de l'employé.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice	A	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	P	Maire suppléant :		REJETE	

16.6 - 20-07-101 - NOMINATION D'UNE NOUVELLE RESPONSABLE DE LA CARTE DE CRÉDIT VISA DESJARDINS

CONSIDÉRANT QU'IL n'y a plus de responsable principal de la carte de crédit Visa Desjardins suite au départ de monsieur Félix Champagne-Picotte ;

CONSIDÉRANT QUE madame Catherine Rochefort a été nommée Directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Édouard ;

CONSIDÉRANT QUE madame Véronique Lussier, Directrice générale adjointe Finances et administration est actuellement second responsable d'une carte de crédit Visa Desjardins ;

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER madame Catherine Rochefort, Directrice générale, à être la responsable principale d'une carte de crédit Visa Desjardins de la municipalité de Saint-Édouard.

IL EST DE PLUS RÉSOLU DE RÉVOQUER l'autorisation de M. Félix Champagne-Picotte pour l'utilisation de la carte de crédit Visa Desjardins.

La présente résolution abroge toute autre résolution antérieure adoptée au même effet.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	P	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice	A	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	



16.7 - 20-07-102 - NOMINATION RESPONSABLE EN LIEN AVEC LE COMPTE BANCAIRE DE LA CAISSE DESJARDINS DES MOISSONS-ET-DE-ROUSSILLON

IL EST PROPOSE QUE le maire, M. Ronald Lécuyer ou le maire suppléant, la Directrice Générale et secrétaire-trésorière Mme Catherine Rochefort et la Directrice générale adjointe Finances et administration, Mme Véronique Lussier, soient les quatre (4) représentants de la Municipalité à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la caisse Desjardins des Moissons-et-de-Roussillon. Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la Municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la Municipalité :

- ✓ Émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- ✓ Signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
- ✓ Demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la Municipalité;
- ✓ Signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la Municipalité.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière et la Directrice générale adjointe Finances et administration exerceront seules les pouvoirs suivants, au nom de la Municipalité :

- ✓ Faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable;
- ✓ Concilier tout compte relatif aux opérations de la Municipalité.

IL EST DE PLUS RESOLU que tous les autres pouvoirs des représentants devront être exercés sous la signature de deux (2) d'entre eux soit, le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou la Directrice générale adjointe Finances et administration.

Les pouvoirs mentionnés dans la présente résolution sont en sus de ceux que les représentants pourraient autrement détenir.

IL EST DE PLUS RÉSOLU DE RÉVOQUER l'autorisation de M. Félix Champagne-Picotte pour la gestion de tous les comptes de la Municipalité.

La présente résolution abroge toute autre résolution antérieure adoptée au même effet.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice	A	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	P	Maire suppléant :		REJETE	

16.8 - 20-07-103 - PROCURATION GENERALE – SERVICES FINANCIERS

IL EST PROPOSE de nommer Mme Catherine Rochefort, directrice générale et secrétaire-trésorière, responsable des services électroniques ou tout autre pour l'ensemble des services tant offerts par Revenu Québec ou autre organisme gouvernemental ou municipal lui donnant ainsi accès à toutes les informations relatives à la Municipalité lui permettant d'agir pour et au nom de la Municipalité.

IL EST DE PLUS RESOLU que le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer toute procuration et tout autre document relatif à l'autorisation nécessaire pour donner plein effet aux présentes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU DE RÉVOQUER les accès et les autorisations de M. Félix Champagne-Picotte.

La présente résolution abroge toute autre résolution antérieure adoptée au même effet.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice	A	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	P	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

16.9 – 20-07-104 - AUTORISATION À MADAME CATHERINE ROCHEFORT À SIGNER LES DOCUMENTS REQUIS POUR L'INSCRIPTION À CLICSÉQR

CONSIDÉRANT QUE madame Catherine Rochefort, directrice générale, est la seule responsable principale ayant accès aux services du gouvernement du Québec clicSÉQR ;



IL EST RÉSOLU :

QUE madame Catherine Rochefort, directrice générale et secrétaire-trésorier (ci-après la représentante), soit autorisée à signer, au nom de la société, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQR et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin ;

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer à la représentante les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQR ;

CONSIDÉRANT QUE tous les administrateurs de la société Municipalité de Saint-Édouard qui ont le droit de voter relativement à cette résolution, elle est adoptée et entre en vigueur le 7 juillet 2020. Un exemplaire de cette résolution est conservé au registre des procès-verbaux de la société et en fait partie intégrante.

La présente résolution abroge toute autre résolution antérieure adoptée au même effet.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	P		
# 2 – Gaétan Boulerice	A	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

16.10 - 20-07-105 - ENTENTE DE REGLEMENT, TRANSACTION ET TRANSFERT DE LA PROPRIETE LES LOISIRS DE SAINT-ÉDOUARD-DE-NAPIERVILLE DU LOT 6 073 572 DU CADASTRE DU QUEBEC

CONSIDÉRANT la résolution 20-01-020 du dépôt par la Municipalité d'une offre de règlement et transfert de la propriété du terrain, des immeubles et équipements y érigés sur le lot 6 073 572 du cadastre du Québec appartenant à l'OBNL *Les Loisirs de Saint-Édouard-de-Napierville* ;

CONSIDÉRANT les négociations qui ont eu lieu entre les deux parties ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

DE signer l'entente telle que rédigé, **QU'**une compensation équivalente aux passifs de l'OBNL soit versée pour un montant n'excédant pas 55 000 \$ **QUE** la première partie de la compensation soit versée par la Municipalité directement à Desjardins qui a consentis pour la construction de la patinoire et qu'elle soit appliqué pour le paiement final et quittance du solde du prêt et intérêts à la date de signature de l'entente, **QUE** le reste du solde soit remis à l'OBNL *Les Loisirs de Saint-Édouard-de-Napierville* par l'entremise d'un compte en fidéicommis, **QUE** l'acceptation de la présente entente soit faite par une résolution adoptée par le conseil d'administration de l'OBNL et transmise à la Municipalité dans un délai maximum de 3 jours.

DE mandater Me Pauline Bourdeau pour la préparation de l'acte de vente et **QUE** M. Ronald Lécuyer, maire ou le maire suppléant et Mme Véronique Lussier, directrice générale adjointe finances et administration soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, l'entente, l'acte de vente et tout autre document nécessaire à la transaction.

DE financer la compensation et tous les frais afférents à la signature des documents par une provision dans les crédits d'un montant de 30 892\$ et **QUE** le solde soit financé par l'excédent de fonctionnement non-affecté.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	P		
# 2 – Gaétan Boulerice	A	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

16.11 - 20-07-106 – NOMINATION – ACCES AUX SERVICES DU GOUVERNEMENT DU QUEBEC CLICSÉQR – ENTREPRISES ET MON DOSSIER POUR LES ENTREPRISES

CONSIDÉRANT QU'IL n'y a plus de responsable principal ayant accès aux services du gouvernement du Québec clicSÉQR suite au départ de monsieur Félix Champagne-Picotte ;

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER madame Catherine Rochefort, Directrice générale, **À CONSULTER** le dossier de l'entreprise (municipalité de Saint-Édouard) et agir au nom et pour le compte de l'entreprise (municipalité de Saint-Édouard), pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise (municipalité de Saint-Édouard) pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires*, en communiquant avec



lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne; **D'EFFECTUER** l'inscription de l'entreprise (municipalité de Saint-Édouard) aux fichiers de Revenu Québec; **DE SIGNER** une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise (municipalité de Saint-Édouard), y renoncer ou la révoquer, selon le cas; **D'EFFECTUER** l'inscription de l'entreprise (municipalité de Saint-Édouard) à clicSÉQUR – Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises; **À CONSULTER** le dossier de l'entreprise (municipalité de Saint-Édouard) et agir au nom et pour le compte de l'entreprise (municipalité de Saint-Édouard), conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, pouvant être consulté sur le site Internet de Revenu Québec et pouvant être accepté **ET DE RETIRER** le nom de M. Félix Champagne-Picotte comme responsable principal.

La présente résolution abroge toute autre résolution antérieure adoptée au même effet.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	P	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice	A	# 6 – Alain Poissant	O	ADOpte A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOpte A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

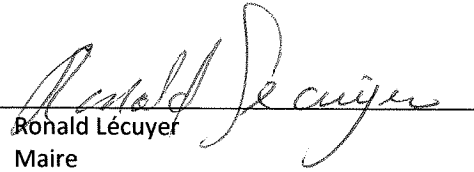
18. VARIA

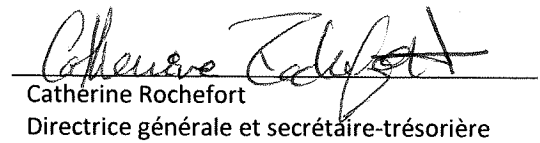
19. CLÔTURE DE LA SÉANCE

19.1 - 20-07-107 LEVEE DE L'ASSEMBLEE

II EST PROPOSÉ DE LEVER la présente séance à 20 H 56.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice	A	# 6 – Alain Poissant	P	ADOpte A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOpte A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	


 Ronald Lécuyer
 Maire


 Catherine Rochefort
 Directrice générale et secrétaire-trésorière



[The main body of the page contains extremely faint and illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the document. The text is arranged in several columns and is too light to be transcribed accurately.]